

ACQUISITION TERRAIN "ATHENAS" AU LIEU DIT "LE BRULÉ" EN VUE DE LA
CONSTRUCTION D'UNE ECOLE.

LE MAIRE donne lecture de la lettre de Me. GAZANOVE.

MARCEL GAZANOVE
Successeur
d'Henry FOUQUE
Notaire
St-Denis (REUNION)

Saint-Denis, le 8 Février 1957

MONSIEUR LE MAIRE
de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

Au cas où votre commune serait dans la nécessité d'acquérir un immeuble à Saint-Denis au lieu dit "Le Brulé", j'ai l'honneur de proposer à votre bienveillante attention, l'offre que me chargent de vous faire les héritiers de Melle ATHENAS, d'un emplacement situé en plein centre du village, en face le poste téléphonique actuel. Ce terrain est bâti d'une maison de neuf pièces, construite en bois, couverte en tôle, soufflée partie en bardaux, partie en tôle, avec dépendances.

Le prix offert serait 2.500.000 francs.

Le plan de ce terrain vous a déjà été transmis le 29 Juillet 1956.

En espérant que cette proposition pourrait éventuellement vous agréer, veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée ./.

Signé: M. GAZANOVE

Le Service des Domaines consulté estime la valeur dudit terrain à 1.750.000 francs, la proposition a été acceptée par Me. GAZANOVE. Nous avons eu également l'avis du Vice-Recteur qui estime que le terrain convient parfaitement pour la construction d'une école.

Je mets aux voix l'acquisition du terrain au prix de 1.750.000 francs. Les crédits seront inscrits au Budget supplémentaire

(de B. S.).

au chapitre XXIV art. Adopté à l'unanimité

Approuvé
St Denis le 9 novembre 57
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Vice Secrétaire Général: Signé: R. Petit